

COMITÉ DE BASKETBALL DE LA SARTHE

RÉUNION QUALIFICATION

SAISON 2024 / 2025

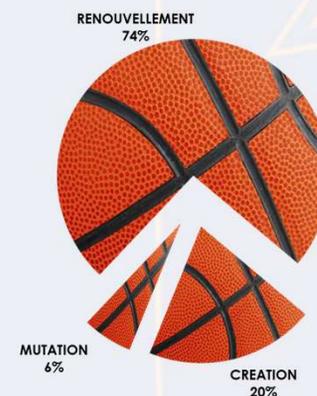
ETAT COMPARATIF sur 2 saisons des licenciés Sarthois

	SAISON		COMPARAISON			
	2023 / 2024 (chiffres en fin de saison)	2024 / 2025 (chiffres au 01/06/2025)	Ecart	%		
CLUBS	50	51	1	1,96%		
Masculin	5 789	68,66%	5 881	67,86%	92	1,56%
Féminin	2 642	31,34%	2 785	32,14%	143	5,13%
TOTAL	8 431		8 666		235	2,71%

CATEGORIES	MASCULINS			FEMININS		
	Saison 23/24	Saison 24/25	écart	Saison 23/24	Saison 24/25	écart
SENIORS	858	706	-152	343	343	0
U20	103	166	63	45	66	21
U18	304	295	-9	115	131	16
U17	551	592	41	216	204	-12
U15	750	668	-82	309	380	71
U13	688	692	4	396	414	18
U11	738	689	-49	377	365	-12
U9	557	632	75	270	234	-36
U7	501	565	64	176	222	46
LOISIRS	352	484	132	134	150	16
NON-JOUEURS	387	392	5	261	276	15
TOTAL	5 789	5 881	92	2 642	2 785	143

Moyenne de licenciés par clubs	169,92
--------------------------------	---------------

Représentation par type - saison 2024/2025





LE RENOUVELLEMENT D’AFFILIATION

Rappel :

Comme chaque année, entre le 1^{er} et le 30 juin les clubs peuvent effectuer le renouvellement de leur affiliation dans FBI en cliquant sur « Organisme » puis sur « Renouvellement d’affiliation ».

Point d’attention :

Durant cette période, deux saisons vont « cohabiter » dans FBI, un club pourra donc toujours envoyer des préinscriptions pour la saison 2024-2025 mais aussi pour la saison 2025-2026. Il convient de rappeler aux clubs de bien sélectionner la bonne saison.

Les préinscriptions 25-26 d’un club au statut « validée par le groupement sportif » ne commenceront à se transformer en licences qu’au 1^{er} juillet si :

- le club a bien renouvelé son affiliation
- La préinscription du président a bien été transformée en licence. Pour les clubs omnisports, il s’agira de la préinscription du président de la section basket.

Enfin, au 1^{er} juillet, le renouvellement d’affiliation s’effectuera au format papier. Les préinscriptions pour les pratiques du VxE ne commenceront qu’au 1^{er} juillet.

Les questions du projet associatif ont été mises à jour.

Ajout/supprimer les salles :

Comme l’année dernière le club pourra ajouter les salles qu’il occupe, mais la nouveauté est qu’il pourra désormais supprimer les salles dans lesquelles il ne compte pas jouer.



ÉVOLUTIONS FBI

Thème	Nouveautés
Label VxE - Renouvellement des labels	Cette année les clubs pourront renouveler leurs labels de la saison passée directement dans FBI
Licence – Blocage	Ajouter un filtre afin que les comités puissent retrouver plus facilement les licences bloquées par type de blocage
Licence – Déqualification	Mail qui part au club quand un CD déqualifie une licence
Licence – Exercice de fonction	Signaler aux comités quand un licencié a arbitré ou entraîné sans avoir la coche sur sa licence via les posts contrôles
Licence – Surclassement	Permettre l'ajout du surclassement simple par les clubs
Licencié venant d'une fédération étrangère	Pop-up à la validation de la préinscription pour les clubs + coche de validation dans le processus e-Licence
Préinscription – Bouton Suivant	Pouvoir passer d'une préinscription à une autre sans devoir repasser par l'écran de recherche
Préinscription – Documents vierges	Dans la partie certificat médical : ne pas enregistrer un document vierge*
Préinscription – Filtres Sexe & Catégorie	Sélection des préinscriptions par sexe et/ou par catégorie
Titre de séjour	Suppression du champs titre de séjour dans la fiche licence

* Désormais, un licencié ne pourra plus fournir de document vierge lorsqu'il remplira son formulaire e-Licence. Un message l'avertira que « le fichier fourni est illisible ».



CALENDRIER

1^{er} juin 2025 :

Ouverture renouvellement d'affiliation et pré-inscriptions

Ouverture saisie des pré-inscriptions (Créations/Renouvellements)

Mutation (1) Ouverture période normale sans justificatif (date de démission qui fait foi)

15 juin 2025 :

Fermeture saisie des licences saison 2024/2025

30 juin 2025 à 23 h 59 min 59 s :

Mutation (1) Fermeture période normale sans justificatif (date de démission qui fait foi)

1^{er} juillet 2025 :

Ouverture Nouvelle saison 2025/2026 sur FBI

Ouverture Mutation (1) Exceptionnelle avec justificatif

Ouverture Mutation (2) Exceptionnelle sans justificatif

30 novembre 2025 :

Fermeture Extension T

1^{er} décembre au 28 février : Mutation (2) Exceptionnelle avec justificatif *



COULEUR DE LICENCE

1) Les différentes couleurs de licences et leurs significations

Les couleurs de licences sont attribuées en fonction de l'âge des licenciés, du nombre d'années de licence compétition détenue auprès de la FFBB et du pays dont ils sont ressortissants.

Les critères de formation locale sont ceux permettant l'obtention du statut de "Joueur Formé Localement" (JFL).

Blanc	Joueur mineur
Vert (JFL)*	Joueur ayant 4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre 12 et 21 ans inclus
Jaune (JNFL)**	Joueur ressortissant d'un pays affilié à FIBA Europe ou ayant signé les accords de Cotonou ou des accords d'association ou de coopération avec l'UE
Orange (JNFL extra-communautaire) ***	Joueur ressortissant d'un pays n'étant pas affilié à FIBA Europe, n'ayant pas d'accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale

Les statuts qui sont attribués aux joueurs-ses en fonction de la couleur de leur licence sont les suivants :

- JFL* : Joueur/se Formé(e) Localement
- JNFL** : Joueur/se Non Formé(e) Localement
- JNFL** joueur non formé localement extra-communautaire

COULEUR DE LICENCE

2) L'éligibilité des différentes couleurs à e-Licence :

Toutes les couleurs de licence ne sont pas éligibles à la e-Licence, vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif d'éligibilité à la e-Licence :

Numéro identitaire licence	BC	VT	JH	JN	OH	ON
Renouvellement d'un licencié (ressortissant EEE)	e-Licence	e-Licence	e-Licence	Format papier	e-Licence	Format papier
1 ^{er} renouvellement d'un licencié (ressortissant hors EEE - Pays affilié à FIBA Europe ou ayant signé les accords de Cotonou ou des accords)	e-Licence	e-Licence	e-Licence	Format papier	e-Licence	Format papier
Licencié la saison précédente ou en cours à l'étranger	Format papier					
1 ^{ère} licence (ressortissant EEE)	e-Licence	e-Licence	e-Licence	Format papier	e-Licence	Format papier
1 ^{ère} licence (ressortissant hors EEE - Pays affilié à FIBA Europe ou ayant signé les accords de Cotonou ou des accords d'association ou de	e-Licence	e-Licence	e-Licence	Format papier	e-Licence	Format papier

Pour résumer, tous les joueurs non-formés localement (licence orange ou jaune) voulant évoluer en pré-national et national, doivent passer par le processus non-dématérialisé (format papier). Pour rappel ce processus relève d'une compétence fédérale, les documents doivent donc être envoyés à la FFBB. Par défaut, les autres cas sont éligibles à la e-Licence. Par exemple :

S'il s'agit d'un joueur formé localement (licence verte - hors joueur EEE), peu importe le niveau de compétition, il est éligible à la e-Licence.

S'il s'agit d'un joueur avec une licence JH ou OH voulant évoluer dans un Championnat CFPN (National ou Pré-National), il doit passer par une demande de licence non-dématérialisée (format papier) afin d'obtenir une licence JN ou ON.



COULEUR DE LICENCE

3) N° Identitaire des licences et paiement des droits financiers complémentaires :

Couleur	N° identitaire	Niveau de pratique (sous réserve respect des règles de participation de chaque niveau)
Blanc	BC	Tous
Vert	VT	Tous
Jaune	JH	Niveau inférieur à la Pré-Nationale
Jaune	JN	Tous
Orange	OH	Niveau inférieur à la Pré-Nationale
Orange	ON	Tous

Les licences de type JN et ON, qui permettent la participation en compétition nationale ou pré nationale, sont soumises au paiement d'un droit financier complémentaire.

Concernant le paiement de ce droit financier, les informations suivantes sont donc à prendre en considération :

- Pour un paiement simple et efficace, il est recommandé d'effectuer un virement bancaire sur le compte de la FFBB et de transmettre l'avis du virement à la Commission Fédérale des Qualifications.

NB : Il faudra contacter la Commission Fédérale des Qualifications pour obtenir le RIB de la FFBB.

- Transmettre par courrier à la Commission Fédérale des Qualifications un chèque à l'ordre de la FFBB.



OFFRE DE PRATIQUE

Le licencié est titulaire d'un socle à la FFBB qui lui permet de participer aux activités fédérales.

Sous réserve de la validation des aptitudes et/ou extensions nécessaires, le licencié pourra exercer les fonctions/pratiques fédérales suivantes :

- Diriger
- Entraîner une équipe
- Officier hors arbitrage (OTM)
- Arbitrer (5x5 et/ou 3x3)
- Être licencié en tant qu'adhérent d'un club affilié
- Pratiquer le Vivre Ensemble auprès des structures labellisées

Pour pouvoir accéder aux activités proposées par son groupement sportif, un licencié, titulaire du socle, devra souscrire une extension :

- Joueur Compétition 5x5 – 3x3 – Mini-Basket
- Joueur Loisir 5x5 – 3x3
- Joueur Entreprise 5x5 – 3x3
- MicroBasket auprès des structures labellisées.

Un licencié titulaire d'une extension Joueur Compétition 5x5 – 3x3 pourra également, au sein de son groupement sportif, pratiquer les activités Loisir et/ou Entreprise et/ou Vivre Ensemble.

BARÈME / PAIEMENT

Pour se faire, le club doit aller dans FBI, cliquer sur « Organismes » puis dans la partie « Votre Organisme » ou dans la partie « Renouvellement d'affiliation » (jusqu'au 30 juin) :



Puis dans l'onglet e-Licence.

Le club doit alors valider 3 points pour pouvoir proposer le paiement en 3 fois sans frais à son futur licencié :

1) Avoir lié ses comptes HelloAsso (avoir l'encadré vert « Déconnecter mon compte HelloAsso »)



1) Avoir coché les 2 cases comme ci-dessous, dans la partie « Grille tarifaire »

2) Avoir saisi le tarif de la licence de l'adhérent :

- Soit toujours dans e-Licence :



Puis dans « Grille Tarifaire » saisir le montant des différentes par catégorie.

Puis valider.



Assurance A préconisée par la FFBB, à la charge du club. A compléter avec le Barème.



ENVOI LIEN PRÉINSCRIPTION RENOUVELLEMENT

Procédure d'envoi lien pré-inscription renouvellement :

Pour cela :

- * Connectez vous à FBI
- * Cliquez sur l'onglet « Licence » puis « Gestion des licences »
- * Cliquez sur le bouton « RECHERCHER »
- * Sélectionnez 1 ou plusieurs adhérents ou tous les adhérents en cliquant sur le carré comme image ci-contre.
- * Cliquez sur le bouton en bas à droite « PRE-INSCRIRE LES LICENCIES SELECTIONNES » pour envoyer la pré-inscription.

Résultat de la recherche		
<input type="checkbox"/>	N° national ↕	Num
<input type="checkbox"/>	54936	VT570
<input type="checkbox"/>	115615	VT650
<input type="checkbox"/>	138259	VT780

Si vous utilisez KALISPORT, la procédure peut-être différente.

Pour relancer par mail les licenciés :

Pour cela :

- * Connectez vous à FBI
- * Cliquez sur l'onglet « Licence » puis « Gestion des pré-inscriptions »
- * Cliquez sur le bouton « RECHERCHER »
- * Sélectionnez 1 ou plusieurs adhérents
- * Cliquez sur le bouton en bas à droite « RELANCER PAR MAIL ».



CRÉATION DE PRÉ-INSCRIPTION

Création :

- Bien vérifier que la personne n'a jamais eu de licence en cochant base historique
- Lors de la création du Nom, écrire en MAJUSCULE. **P**rénom, Attention aux accents et tiret.
- Adresse mail, vérifier que le nom de domaine est classique (gmail.com, free.fr, orange.fr...) En cas de nom de domaine spécifique nous le signaler ou demander une autre adresse mail.
- Pour majeur, pièce d'identité autorisée (CNI ou Passeport).

Renouvellement :

- Certificat médical de moins de 6 mois si nouveau.
- Indiquer sur le CM « Sport en compétition » si ce n'est pas l'imprimé FFBB qui est utilisé.
- Un joueur mineur qui passe majeur N-1, obligation de fournir un Certificat médical.
- Photo récente obligatoire.

Procédure si certificat médical valide 3 ans :

Si votre certificat médical est encore valable lorsque que vous irez sur e-licence page 3 « Je produis mes justificatifs votre trouverez cette image ci-dessous :

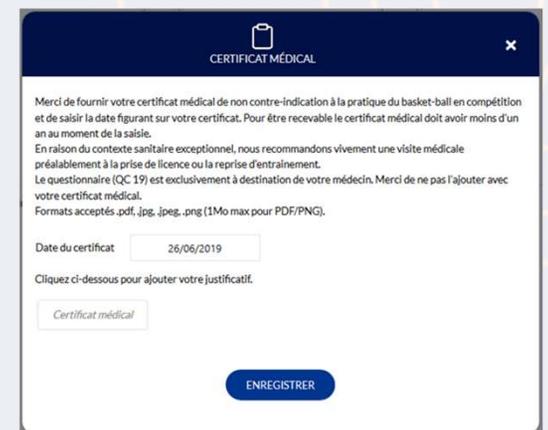
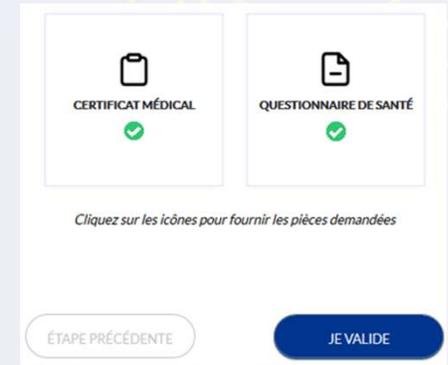
Dans ce cas, deux possibilités :

1 – Cliquer sur questionnaire de santé et répondre aux questions, si dessous puis enregistrer. Si réponses négative au questionnaire de santé, vous n'aurez rien à fournir. Valider la fenêtre suivante.

2 – Cliquer sur questionnaire de santé et répondre aux questions, si dessous puis enregistrer. Si réponses positives au questionnaire de santé, vous devrez fournir un certificat médical comme ci-dessous.

S'il y a une date de certificat médical, c'est qu'il est encore valable.

Sinon indiquer la date de votre nouveau certificat et cliquer en dessous pour joindre le document et Enregistrer. Puis cliquer sur JE VALIDE pour passer à l'étape suivante





CERTIFICAT MÉDICAL / SURCLASSEMENT

Quelques RAPPEL :

- Un mineur n'a pas d'obligation de fournir un CM, l'attestation au questionnaire de santé mineur suffit. (Sauf si réponse positive à une question au QM)
- Pour les majeurs, un certificat médical est valable **3 saisons sportives** une fois qu'il a été saisi.
- Pour les majeurs, un certificat médical saisi pour la 1^{ère} fois doit être daté de moins de 6 mois.
- Un surclassement doit être fait tous les ans.
- Certificat médical et surclassement, merci d'utiliser les imprimés FFBB cela évite les certificats médicaux du médecin pas complets ou n'indiquant pas la pratique du basketball.

IMPORTANT !!! En jeune dans les championnats phase 1 qualificatif à la région, pensez à faire directement le surclassement pour jouer en région en phase 2.

SURCLASSEMENT

Seule la demande de “sur-classement simple” est éligible dans le processus de e-Licence.

Si votre sur-classement n’est pas possible via le processus de e-Licence :

- * L'adhérent prend sa e-Licence (s'il est éligible),
- * Le club et l’adhérent font une demande de sur-classement via le formulaire papier au comité (même processus que l'année précédente).

Voici un schéma récapitulatif pour savoir si sa demande de sur-classement est éligible au processus de e-Licence :

Vous pouvez retrouver un modèle de certificat médical avec sur-classement simple sur eFFBB (pour les clubs) et FFBB (pour les licenciés et clubs).

L'adhérent recevra également dans son courriel de prise de licence un modèle de certificat médical avec une partie sur-classement simple.

DÉMATÉRIALISÉ	NON-DÉMATÉRIALISÉ
<ul style="list-style-type: none">Le sur-classement simple par le médecin de famille permettant de jouer avec la catégorie d'âge supérieure à un niveau départemental, peut être prise directement lors de l'inscription sur e-Licence. <p><i>(formulaire du certificat médical avec le sur-classement simple disponible sur eFFBB)</i></p>	<ul style="list-style-type: none">Une demande de sur-classement simple ou complexe, après avoir été qualifié ou en cours de saison, sera en format papier.Une demande de sur-classement dite complexe, avec un médecin agréé par la fédération. L'adhérent prend sa e-Licence (si il est éligible) puis il fait sa demande format papier à son comité/ligue/fédération pour le sur-classement.



SURCLASSEMENT

Comment les surclassements sont-ils notifiés sur la licence ?

Seniors National	NS
Seniors Région	RS
Seniors Département	DS
U21 National	NU21
U21 Région	RU21
U21 Département	DU21
U18 National	NU18
U18 Région	RU18
U18 Département	DU18
U15 National	NU15
U15 Région	RU15
U15 Département	DU15
U13 Région	RU13
U13 Département	DU13



SURCLASSEMENT

ANNEE D'AGE	CATEGORIES D'AGES ET NIVEAU DE COMPETITION		
	COMPETITION DEPARTEMENTALE	COMPETITION REGIONALE	COMPETITION NATIONALE
U21 - 2005	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U20 - 2006	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U19 - 2007	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U18 - 2008	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille
U17 - 2009	<u>Vers U20M/F ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20M/F ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé
U16 Masculin 2010	<u>Vers U20 ou U21</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20 ou U21</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U16 Féminin 2010	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin Régional
U15 Masculin 2011	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	
U15 Féminin 2011	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18 et U20</u> : Médecin agréé <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	
U14 Masculin - 2012	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U14 Féminin - 2012	<u>Vers U18</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U13 - 2013	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	<u>Vers U15</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U12 - 2014	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	Impossible
U11 - 2015	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	<u>Vers U13</u> : Médecin agréé	Impossible
U10 - 2016	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U9 - 2017	<u>Vers U11</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U8 - 2018	<u>Vers U11</u> – Médecin de famille	Impossible	Impossible
U7 - 2019	<u>Vers U9</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible

PHOTOS D'IDENTITÉ

Problème de photo non conforme :

La photo doit être nette, de face, sur fond blanc ou clair de préférence, sans casquette/ni lunette de soleil sur la tête, nous devons voir juste les épaules et la tête. Ci-dessous ce qui n'est pas conforme :



Ci-après ce qui est conforme :



Nous vous rappelons que le club peut changer la photo avant de valider.
Photo en accord avec l'âge !



VALIDATION

La validation par le club vaut qualification, mais...

ATTENTION !!! Par la suite, le comité à 15 jours (à compter de la validation par le club) pour contrôler puis valider la qualification officielle du joueur. Une alerte sera envoyée au club automatiquement dès la validation de l'un de ses joueurs, qui recevra sa licence dématérialisée (par mail).

Avant de faire jouer un licencié, bien vérifier que la licence soit conforme au règlement sportif de la compétition concernée.

Le comité se donne le droit de déqualifier un licencié si les documents fournis ne sont pas conformes aux règlements, avec les conséquences qui en découlent en cas d'infraction.

Pensez à vérifier régulièrement l'état de vos pré-inscriptions ! (Erreur...)



ASSURANCES

Les nouveaux contrats d'assurances débuteront le 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2029. Pas de changement de prix.

Notices et notes pratiques sont en cours de finalisation et seront publiées courant juin.

Des visios seront co-organisées avec le nouvel assureur courant juin (à destination des LR, CD et clubs) durant lesquelles seront présentées les nouvelles garanties d'assurances (IA & RC).

La procédure de prise de licence 2025/26 (à compter du 1er juin 2025) sera à jour sur les assurances (mentions, formules, notices...).

Pour l'individuelle accident, les formules (que pour les 4 dernières années) seront inchangées :A /B / A+C / B+C.

Contact assurance FFBB : licencie.ffbb@helmett-assurances.com

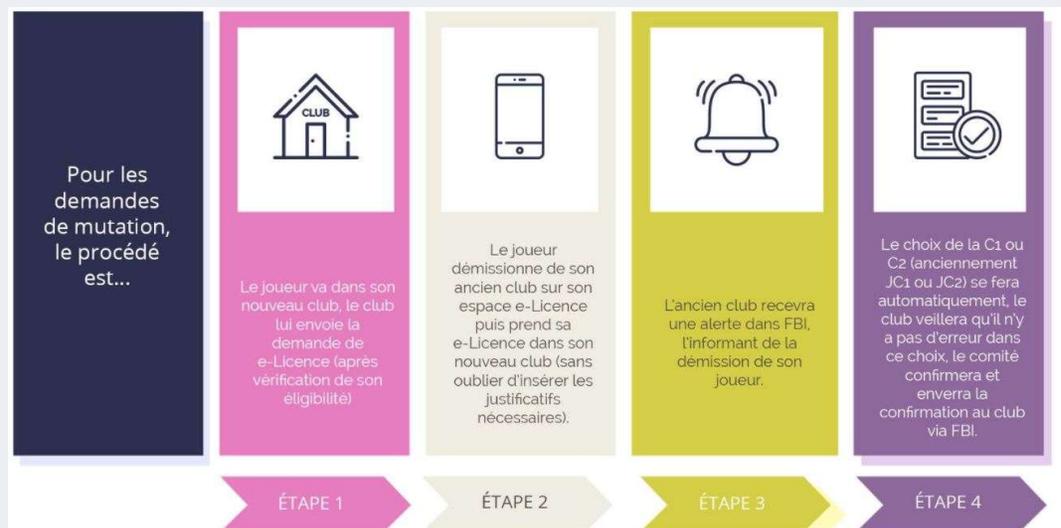
MUTATIONS

Pour savoir si l'adhérent muté est éligible au processus de e-Licence, il faut lui poser ces trois questions :

- Est-il déjà licencié pour cette saison sportive ?
- Le joueur mineur arrive t-il de l'Outre-Mer ?
- Est-il un joueur protégé ?

Si les réponses sont toutes négatives, alors il est éligible au processus dématérialisé. Si une ou plusieurs réponses sont positives, alors il faut passer par une demande en format papier pour muter son joueur.

Accord du club quitté fortement conseillé.





MUTATIONS

DISTINCTION DES PERIODES

L'application de ces périodes de mutation est déterminée par:

- La date **d'enregistrement de la démission** dans le cadre d'un processus dématérialisé.
- La date du récépissé d'AR du courrier recommandé envoyé au club quitté dans le cadre d'un processus non dématérialisé.

Ex 1 : Un licencié qui enregistre sa démission en date du **15/06** mais valide sa préinscription le **15/07** = **période normale** qui s'appliquera.

Ex 2 : La FFBB reçoit un dossier de mutation (papier) en date du **03/12** avec un récépissé de la poste daté du **26/11** = période exceptionnelle du **01/07 au 30/11** qui s'appliquera pour la délivrance du type de licence.

Ex : Le CD reçoit un dossier de mutation (papier) en date du **05/03** avec un récépissé de la poste daté du **27/02** = période exceptionnelle **du 01/12 au 28/02** qui sera prise en considération pour la délivrance du type de licence.



MUTATIONS

CARACTERE EXCEPTIONNEL

Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel s'il change de **domicile ou de résidence** en raison :

- D'un motif familial,
- D'un motif de scolarité,
- D'un motif d'emploi,
- D'un changement de la situation militaire,
- De la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution.

Le caractère exceptionnel est apprécié par l'autorité compétente pour accorder la mutation. A cet effet le licencié doit transmettre les documents prouvant ce caractère exceptionnel.

Notion kilométrique / Géographique

S'agissant du changement de domicile, la réglementation actuelle ne prévoit pas de critère de distance ou géographique.

Il est donc important que les justificatifs demandés soient transmis **et vérifier**.

Sauf dérogation, un changement de domicile est la condition sine qua none pour solliciter une mutation à caractère exceptionnel



MUTATIONS : PÉRIODE NORMALE

Du 1^{er} JUIN au 30 JUIN

- Pas de production de justificatif
- Attribution d'une licence de type **1C**
- Permet d'évoluer à un niveau **CF-PN** et **inférieur**



MUTATIONS : PÉRIODE EXCEPTIONNELLE

Du 1^{er} JUILLET au 30 NOVEMBRE

Mutation Justifiée



Production de justificatifs nécessaires



Attribution d'une licence de type 1C



Permet d'évoluer à un niveau CF-PN

Mutation Non Justifiée



Absence de justificatifs



Attribution d'une licence de type 2C



Permet d'évoluer à un niveau Inférieur à la pré-nationale

Durant cette période une mutation ne peut pas être refusée même si elle n'est pas justifiée = délivrance licence 2C

Possibilité durant cette période de transmettre des justificatifs complémentaires pour modifier une licence 2C en 1C



MUTATIONS : PÉRIODE EXCEPTIONNELLE

Du 1^{er} DECEMBRE au 28 FEVRIER

Mutation Justifiée



Production de justificatifs
obligatoire *



Attribution d'une licence
de type 2C



Permet d'évoluer à un
niveau **inférieur**
à la pré-nationale

Mutation Non Justifiée
(ou hors-délai)



Pas de délivrance de
licence

* Tous licencié U18 et moins (uniquement) : pourra déroger à la condition du changement de domicile pour obtenir une licence typée 2, à la condition nécessaire qu'il justifie de l'accord du club quitté



MUTATIONS

Evolution réglementaire

Modification Article 402.4 des RG à compter du 1er juillet 2025

Plus de limitation concernant le nombre de mutation au courant d'une même saison sous réserve de respecter les règles de qualification et de participation.

Les dispositions à prendre en compte sont notamment :

Article 411 des Règlements généraux qui indique que la fin de la période de mutation exceptionnel est le 28 février.

Article 432 des Règlements généraux qui énonce que tout joueur qualifié après le 30 novembre qui n'apporte pas la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ne pourra pas participer au Championnat de pré-national ou Championnat de France.

Article 2.1 du Règlement sportif général (sous réserve de la retranscription des dispositions dans les règlements des championnats organisés par les Ligues régionales et Comités départementaux) : « *Un joueur ne peut représenter au cours de la même saison sportive qu'un seul club dans les diverses compétitions nationales et pré-nationales même s'il est titulaire d'une licence 1C délivrée dans la période à caractère exceptionnel.* »



EXTENSION T

Entre le 1er juillet et le 30 novembre, une extension T peut être attribuée à tout joueur demandant, pour des raisons sportives, à être mis à disposition d'une autre association sportive et qui répond aux conditions cumulatives suivantes :

- * Etre titulaire d'une extension joueur compétition.
- * N'avoir participé à aucune rencontre lors de la saison en cours.
- * Etre âgé de moins de 21 ans au 1er Janvier.
- * Pour les joueurs évoluant en LNB : avoir un contrat de joueur professionnel, aspirant ou stagiaire.

L'autorisation secondaire territoire permet au licencié d'accéder à une forme de pratique qui n'existe pas dans son club d'origine alors que l'intérêt de l'extension T est de permettre exclusivement au licencié d'évoluer à un niveau de pratique plus important dans un second club.

La procédure de qualification ?

La demande de licence T pourra être effectuée via e-Licence.



LES AUTORISATIONS SECONDAIRES TERRITOIRES (AST)

L'AST permet au licencié d'accéder à une pratique compétitive non disponible dans son club d'origine (club A) au sein d'un club d'Accueil (club B).

Par exception, l'AST sera délivrée au joueur qui évoluera au sein d'une CTC si son club principal n'est pas le club porteur des droits sportifs.

Les critères d'attribution ?

L'autorisation secondaire Territoire est délivrée à toute personne, sans distinction d'âge, qui est titulaire d'une extension joueur compétition (anciennement Licence compétition JC) auprès d'un club principal (club A) affilié à la FFBB et qui se trouve dans l'une des situations suivantes (exemple non exhaustif) :

Pour un joueur (exemple non exhaustif) :

- * Est joueur 5x5 dans club qui ne fait pas de 3x3 et souhaite pratiquer le 3x3 dans un club B ;
- * Est joueur 3x3 dans club qui ne fait pas de 5x5 et souhaite pratiquer le 5x5 dans un club B ;
- * Est joueur 5x5 dans un club A et qui souhaite pratiquer le 5x5 dans un club B (uniquement dans le cadre d'une CTC).
- * Est un joueur dans un club A, et souhaite pratiquer avec son entreprise (exemple : je suis joueur de PNM dans mon Club A, je souhaite participer au Championnat Entreprise avec ma société, je souscris une AST. Fin de la double licence qui existait jusqu'à présent)



LES AUTORISATIONS SECONDAIRES TERRITOIRES (AST)

Mais il est possible pour un adhérent ayant une fonction dans un club A, d'aller chercher une pratique dans un club B, uniquement s'il possède une extension joueur en compétition et si la pratique n'est pas disponible dans le club A :

- * Est Technicien dans son club A et souhaite jouer dans un club B ; sous condition que cette forme de pratique n'existe pas dans le club A.
- * Est Dirigeant dans son club A et souhaite jouer dans un club B ; sous condition que cette forme de pratique n'existe pas dans le club A.
- * Est Officiel dans son club A et souhaite jouer dans un club B ; sous condition que cette forme de pratique n'existe pas dans le club A.

Attention si la pratique est proposée dans le club A, il ne sera pas possible de demander une AST dans le club B.

L'AST n'est pas attachée à une catégorie d'âge. L'AST peut être sollicitée et accordée tout au long de la saison sportive. Toutefois, il sera nécessaire d'obtenir son AST **avant le 30 novembre de la saison en cours**, pour évoluer dans une compétition nationale ou pré-nationale.



LES AUTORISATIONS SECONDAIRES TERRITOIRES (AST)

La procédure de qualification ?

La demande d'AST pourra être effectuée via e-Licence.

Des droits financiers correspondants seront facturés par le comité selon les dispositions financières.

Le petit plus ?

Vous pouvez demander une AST pour accéder une pratique "entreprise" (5x5 ou 3x3) dans un autre club (si votre club A ne le propose pas). Uniquement pour un joueur senior avec une extension joueur compétition (anciennement licence compétition JC). Elle permet une pratique « Entreprise », pour un Tournoi Entreprise ou la Coupe de France Entreprise.

Où trouver le formulaire papier ?

La demande d'AST peut s'effectuer via un formulaire, téléchargeable sur FFBB ou eFFBB.



TYPE DE PRATIQUE

Que puis-je faire avec mon type de licence ?

Type de licence	Jouer en Compétition	Jouer en Loisirs	Entraîner	Diriger	Marqueur Chronométrateur	Arbitrer
0			Avec CM ou AQS			Avec Certificat Médical
1			Avec CM ou AQS			Avec Certificat Médical
2			Avec CM ou AQS			Avec Certificat Médical
0C						
1C						
2C						
0CASTCTC						
0CAST						
0CASTE						
1CAST						
1CASTE						
2CASTCTC						
2CAST						
2CASTE						
0L						
1L						
2L						
0E						
1E						
2E						
0CT						

RAPPEL !!! La personne désignée comme délégué de club **doit être licencié dans le club recevant** et avoir minimum 18 ans.



LIENS PRATIQUE

- Vidéo explicative pour les créations et renouvellements des licenciés :
<https://www.youtube.com/watch?v=DLAjRIDBxt4>
- Vidéo explicative pour les mutations des licenciés :
<https://www.youtube.com/watch?v=BpEsOr9JZhE>
- Documents pratique sur le site du comité :
<https://basketsarthe.kalisport.com/documents-comite>
- Imprimés sur le site de la FFBB :
<https://urlr.me/qayJr6>



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKETBALL DE LA SARTHE

**29 BOULEVARD SAINT MICHEL
72000 LE MANS**

TEL : 02.52.19.21.52

E-MAIL : SECRETARIAT@BASKETSARTHE.ORG

WWW.BASKETSARTHE.ORG